

Déclaration de M. Mohamed Basri
Ambassadeur Directeur des Affaires Consulaires et Sociales
Réunion des Hauts Fonctionnaires du Processus de Rabat
-11 février 2019-
Point de l'ordre du jour : Observatoire africain des migrations

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par les chefs d'Etat africains, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, a présenté au 30ème Sommet de l'Union Africaine tenu en janvier 2018, après une large concertation régionale et continentale, l'Agenda Africain pour la Migration, comprenant deux propositions majeures : la création d'un observatoire africain de la migration qui aura pour mission l'échange d'informations entre les pays africains afin de favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires et la création d'un poste d'Envoyé Spécial de l'UA chargé de la migration pour coordonner les politiques africaines dans ce domaine.

La création d'un Observatoire Africain des Migrations, qui sera placé sous l'égide de l'UA, en fera un instrument efficace et opérationnel pour développer la collecte, l'analyse et l'échange de données entre les pays africains, et pour favoriser une gouvernance éclairée des migrations africaines.

En effet, l'Observatoire constitue la réponse pratique apportée par l'Agenda Africain pour pallier au manque des données sur les migrations en Afrique et pour remédier à la problématique des politiques migratoires souvent inefficaces en raison du manque de ces données rendant ainsi la tâche des gouvernements africains difficile et presque désespérée.

L'Agenda Africain sur la Migration a fait valoir dans cet esprit, qu'une meilleure gouvernance de la migration requiert une amélioration significative des données quantitatives et qualitatives sur la migration, des politiques nationales cohérentes, une coordination sous-régionale efficace, une perspective continentale pertinente et un partenariat international mutuellement bénéfique.

C'est exactement la tâche que l'Observatoire des Migrations s'évertuera à réaliser. Il s'agira donc de collecter les données, de les analyser et de les partager via un système interconnecté associant différentes sous-régions et

pays africains. L'objectif étant d'éclairer les décideurs politiques et d'améliorer les capacités des pays de l'Union Africaine dans une optique d'amélioration de la situation des migrants et la mise en valeur du nexus migration-développement.

La Mission de l'Observatoire sera donc triple dans le sens où il devra, d'abord, (1) comprendre le phénomène migratoire à travers la collecte de données fiables et harmonisées, (2) anticiper les flux migratoires à travers la conduite d'études et recherches et le partage des expériences et bonnes pratiques et (3) proposer des actions dans le cadre de son rapport annuel qu'il devra soumettre au COREP lequel décidera de la suite à donner auxdites propositions.

Cette Mission de l'Observatoire, au sens large, se déclinera selon quatre principales actions :

- ✓ L'observation et le suivi des flux et stocks migratoires à travers la collecte, l'analyse et la diffusion des données ;
- ✓ La conduite de recherches, d'études, de monographies et la dissémination de bonnes pratiques en matière de gestion de la migration ;
- ✓ La mise en place d'un système d'information apte à surveiller les tendances et les modes migratoires, le nombre de migrants et les politiques, à travers la création de Réseaux entre les pays africains et les CER pour le partage régulier de données et d'informations.
- ✓ L'appui au renforcement des capacités et l'assistance technique pour permettre aux décideurs politiques africains d'établir ou d'améliorer leurs capacités nationales de collecte de données, à même de renforcer les politiques migratoires nationales et intégrer la dimension migratoire dans les plans nationaux de développement.

Dans ce contexte, Il convient de souligner que le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres Ordonnées et Régulières, adopté à Marrakech le 10 décembre 2018, a fait de la collecte et de l'utilisation de données ventilées, qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, son premier objectif.

Ainsi, le point 17-f appelle explicitement à créer des centres régionaux de recherche et de formation sur les migrations ou des observatoires des migrations et à donner plus de moyens à ceux qui existent déjà comme l'Observatoire Africain des Migrations.

J'ai le plaisir d'annoncer que l'accord de siège relatif à la création de l'Observatoire Africain des Migrations et son établissement à Rabat, capitale du Royaume du Maroc, a été signé le 10 décembre 2018 à Marrakech, en marge de la Conférence Intergouvernementale chargée de l'adoption du Pacte, par le Président de la Commission de l'Union Africaine et le Ministre marocain des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Le Projet de loi endossant cet accord de siège a été adopté par le Conseil du Gouvernement le 24 janvier 2019 et par le Conseil des Ministres le 7 février 2019. Autant dire que les activités de l'Observatoire Africain des Migrations devraient démarrer bientôt.

Nous comptons sur votre collaboration, vous tous, pour faire de cette initiative innovante un succès.